

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 novembre 2025

Service : Direction générale
Agent traitant :

Objet : Direction générale - Intercommunales et institutions tierces - Intercommunale
"CHR CITADELLE" - Assemblée générale ordinaire - Ordre du jour : approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Attendu que la Commune est membre de l'intercommunale précitée ;

Attendu que dans son courrier du 13 novembre 2025, le CHR Citadelle nous informe que son Assemblée générale ordinaire se tiendra le 18 décembre 2025 à 8 heures 30 ;

Attendu que le Conseil communal doit approuver les points de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du plan stratégique 2026-2031 (art. 20§4 des statuts)
2. Information et formation aux administrateurs de l'intercommunale (art.27bis des statuts)
3. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération (articles 25bis et 28 des statuts)

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, ARRÊTE,

Article 1^{er}

Les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du CHR Citadelle du 18 décembre 2025 sont approuvés.

Article 2

La commune de Chaudfontaine sera représentée par Monsieur Arnaud LOMBARDO.

Article 3

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale CHR Citadelle.